

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-60Item](#)[Marie Moret au président de la Chambre de commerce de Paris, 21 août 1899](#)

## Marie Moret au président de la Chambre de commerce de Paris, 21 août 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[21 août 1899](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Chambre de commerce de Paris](#)

Lieu de destination2, place de la Bourse, Paris

### Description

RésuméÀ propos de la constitution de collections du *Devoir* dans les bibliothèques : Marie Moret envoie à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris les numéros du journal *Le Devoir* de janvier à juillet 1899 et informe son correspondant que le journal lui sera désormais régulièrement adressé si, comme elle l'espère, il pourra y être collectionné et relié. Elle signale à l'attention de son correspondant que *Le Devoir* publie des « Documents pour une biographie complète de J.-B. A. Godin », dont on peut tirer des enseignements sociaux de première utilité.

### Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

## Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (503r, 504r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---